

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## L'ERAFP lance un appel d'offres pour sélectionner trois gérants d'obligations crédit ISR de pays émergents

*Paris, le 26 avril 2018 – Dans le cadre de sa politique d'élargissement de son univers d'investissement et en conformité avec son dispositif ISR, l'Établissement de Retraite additionnelle de la Fonction publique (ERAFP) lance un appel d'offres restreint afin d'attribuer des mandats de gestion de portefeuille d'obligations crédit de pays émergents.*

Les trois sociétés de gestion auxquelles seront attribués ces mandats devront effectuer pour le compte de l'ERAFP une gestion de convictions non benchmarkée d'un portefeuille d'obligations Crédit Emergent dont l'objectif sera d'obtenir le meilleur rendement possible tout en minimisant le risque de défaut et ce dans le respect des dispositions ISR de l'Établissement pour cette classe d'actifs.

Les portefeuilles seront principalement investis dans des obligations libellées en devises « dures » (USD, EUR...) d'émetteurs privés et/ou quasi souverains appartenant à une région émergente.

La construction du portefeuille devra être réalisée par l'entreprise d'investissement essentiellement sur la base d'une analyse fondamentale de chaque émetteur et de chaque obligation en veillant à une diversification large et en se conformant au dispositif ISR de l'ERAFP.

À titre indicatif, les montants engagés initialement seront de l'ordre de 160 millions d'euros avec un objectif de 300 millions d'euros à un horizon de 3 ans. Ces montants pourront être revus à la hausse ou à la baisse notamment en fonction des décisions du Conseil d'administration de l'ERAFP, des anticipations de marché de l'ERAFP ou de la performance du gérant par exemple.

Les mandats seront d'une durée initiale de 5 ans avec la possibilité pour l'ERAFP de reconduire le Marché pour deux périodes successives d'un an chacune. Deux des trois mandats attribués seront dits « stand-by », ce qui signifie que l'ERAFP se réserve la possibilité d'activer ces mandats, notamment par souci de dispersion des risques.

Le dossier de consultation est disponible sur [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com). Un lien vers cette plateforme est également disponible sur le site Internet du RAFP ([www.rafp.fr](http://www.rafp.fr)).

---

### **L'ERAFP : 1er fonds de pension public français et investisseur institutionnel 100 % ISR**

*Avec près de 30 milliards d'actifs financiers investis dans leur intégralité suivant une démarche 100 % socialement responsable, l'ERAFP se place au premier rang européen des investisseurs institutionnels ISR. Dès la création du Régime en 2005, le conseil d'administration a fait le choix d'optimiser la performance de son portefeuille d'actifs financiers dans le respect des principes ISR. Signataire des Principes d'investissement responsable de l'ONU, l'ERAFP a adopté, en mars 2006, une Charte ISR, reposant sur les cinq valeurs suivantes : État de droit et droits de l'homme; Progrès social; Démocratie sociale; Environnement; Bonne gouvernance et transparence.*

*L'ERAFP est également l'un des plus importants fonds de pension publics au monde en termes d'affiliés avec près de 4,5 millions de bénéficiaires, 45000 employeurs et près de 1,8 milliard d'euros de cotisations collectées en 2017. Régime de retraite obligatoire, par points, l'Établissement gère, depuis le 1er janvier 2005, les droits à une retraite additionnelle pour les fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales et du secteur public hospitalier.*

Pour plus d'informations sur l'ERAFP → [www.rafp.fr](http://www.rafp.fr)

**CONTACT PRESSE** Alice Blais - T 01 58 50 96 36 E [alice.blais@erafp.fr](mailto:alice.blais@erafp.fr)